

**L'éducation
au cœur
de
la société
écosocialiste**

Table des matières

Introduction	3
A. Une éducation émancipatrice	4
1. L'émancipation par le contenu	5
2. L'émancipation par la méthode	6
3. L'émancipation par la démocratie, la coéducation et la coopération	7
B. L'égalité : passer des promesses à la réalité	7
1. Le droit individuel à l'éducation et à la formation	7
2. L'égalité d'accès au service public	7
3. L'école gratuite	8
4. La mixité sociale et éducative : une histoire collective	8
5. L'école contre les discriminations	9
Comment enseigner la laïcité et la faire vivre à l'école ?	10
C. Les professionnel·les de l'école et de la formation, pilier du projet éducatif écosocialiste	12
Conclusion - l'appel de Génération·s	14
Annexe : Enseignement supérieur et recherche	15

Introduction

Depuis 2017, Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs démontrent leur volonté d'imposer un projet de société fondé sur la concurrence de tou·tes contre tou·tes. Dans le champ scolaire, ce triste constat a en particulier marqué les esprits lors de la crise sanitaire de la Covid19, à laquelle le ministre de l'Éducation nationale d'alors avait répondu "pression" et "performance".

Les réformes successives s'inscrivent dans une régression importante: l'autoritarisme est érigé en méthode et de nouvelles missions sont assignées à l'école, notamment celle de contribuer à mettre la jeunesse au pas¹. Une école réactionnaire se fait jour, des "classes de défense et de sécurité globales" (CDSG)² à la promotion du Service national universel en passant par celle du "récitnational" et l'expérimentation du retour de l'uniforme. La ligne idéologique au pouvoir depuis 2017 marque clairement une grande régression en matière d'égalité, de liberté, de fraternité et de solidarité.

L'émancipation, cet objectif républicain fondamental, a été purement et simplement remplacée par une logique de tri: sélection d'une élite d'un côté, assignation à résidence sociale et géographique de l'autre. Les réformes des voies professionnelle, technologique, et générale du lycée, et des différents baccalauréats en sont une démonstration.

Au-delà du seul champ scolaire, des reculs majeurs ont été imposés dans le domaine de la petite enfance, de même qu'à l'encontre des associations d'éducation populaire. C'est tout le champ éducatif qui est en crise. Il y a urgence !

Le projet de société de Génération·s est écosocialiste, humaniste, émancipateur et féministe. Il est celui de l'égalité de dignité de chacun·e, de l'équité, de la solidarité nationale et internationale. Il dessine une société dont les membres ne sont pas coupés de la compréhension du vivant et de la nature, dans toute sa complexité. Nous l'affirmons haut et fort: l'éducation émancipatrice en constitue le cœur, une éducation qui permet une réelle liberté de penser, de s'exprimer, dans un souci d'égalité réelle.

L'éducation et la formation sont porteuses d'enjeux sociaux, écologiques et démocratiques centraux. Ce sont elles qui permettront aux citoyen·nes d'aujourd'hui et de demain de faire émerger une société plus solidaire, égalitaire et respectueuse de l'environnement, au service de l'émancipation des individus.

Pour y parvenir, il convient de restaurer la confiance entre les acteur·rices de l'école, de l'éducation populaire, de la politique de la ville et de l'action sociale, sans oublier les familles. C'est ensemble, dans la co-construction, et en tirant profit des expériences fructueuses menées sur les territoires, que nous définirons les contours d'un projet pour non seulement réparer l'existant, à travers des mesures d'urgence indispensables, mais au-delà reconstruire une promesse républicaine. Celle-ci sera enrichie de nouvelles exigences sociales, démocratiques et écologiques pour la réussite de tou·tes et de chacun·e, sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins. Ainsi, nous rétablirons la confiance entre les citoyen·nes et l'école publique.

¹ Voir l'entretien d'Emmanuel Macron dans Le Point, 24 août 2023

² Il en existe aujourd'hui 500 dans des collèges et lycées volontaires, 12500 élèves volontaires sont concernés. C'est un partenariat entre les ministères de l'Éducation nationale et celui des Armées que les gouvernements souhaitent développer.

A. Une éducation émancipatrice

Face au projet assumé de la droite libérale de faire de l'école une fabrique à consommateur-trices et travailleur-ses dociles, nous réaffirmons la véritable vocation de l'école: permettre l'émancipation des individus et la construction de commun. Le XXI^e siècle exige de réconcilier perspectives individuelles et collectives, épanouissement personnel et intérêt général, diversité culturelle et unité face aux crises, de renforcer la démocratie pour bâtir une société du mieux-être, du mieux vivre. L'épanouissement, le bien-être et la relation au monde de chaque enfant et de chaque jeune doivent être au cœur des objectifs éducatifs et des pratiques professionnelles.

1 L'émancipation par le contenu

L'école doit garantir à tou-ttes les jeunes, à l'issue de la scolarité au collège et au lycée, la maîtrise d'un socle commun ambitieux et émancipateur, intégrant des éléments indispensables à l'épanouissement et la réussite de chacun-e ainsi qu'à l'accès à la citoyenneté.

Nous devons favoriser la capacité à créer, à innover, à imaginer. Le développement de l'autonomie, de l'esprit critique, de la coopération, du travail collectif, la prise de recul, la prise de décision en lien avec l'acquisition des savoirs doivent constituer le cœur des politiques en matière d'éducation. Leur rôle est essentiel, aussi bien dans le cadre des politiques nationales et locales d'éducation formelle et informelle³ que des politiques de culture et de soutien aux pratiques artistiques et sportives, d'information, de formation et de recherche, de soutien à la vie associative.

L'éducation au XXI^e siècle sera celle de la bifurcation écologique; c'est à travers elle que nous pourrons faire advenir la transformation de la société dont nous constatons chaque jour l'urgence. C'est également l'éducation qui permettra les transformations sociales et démocratiques auxquelles nous aspirons; or l'accompagnement de ces bifurcations ne peut se faire de façon cloisonnée. Nous affirmons l'urgence de la mise en œuvre d'une éducation aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques, accessible à toutes et tous, qui permette à chacun-e de s'impliquer dans la vie de son territoire et qui donne les moyens de prendre des initiatives et d'agir par soi-même et avec les autres.

Nous avons la responsabilité et le devoir de préparer progressivement les enfants et les jeunes à être des acteur-trices conscient-es, responsables et critiques de ces évolutions et de la construction de leur avenir et de notre futur collectif.

Cela implique que chaque jeune ait, à la fin du collège, les moyens de choisir sa formation et de construire son avenir. Au-delà des nécessaires disciplines classiques, le développement de l'éducation artistique, du sport, des langues, de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que la maîtrise des outils informatiques et de communication et l'éducation à leurs usages et risques, notamment ceux du harcèlement et de la désinformation, contribueront à la réussite, à l'épanouissement et à la protection de chacun-e. La valorisation de l'expression orale, l'apprentissage du travail coopératif, les projets de groupe, l'argumentation et la capacité à débattre dans un climat serein, participeront également à la formation des citoyen-nés de demain. Enfin, les enseignements pratiques, pour apprendre à créer, construire, réparer, réutiliser, transformer, valoriser ont les savoir-faire et savoir-être, en lien avec les transitions écologiques et sociales. Ces pratiques nécessiteront de développer le travail en équipe des enseignant-es et d'adapter leur formation, afin de construire des projets éducatifs globaux, associant différents partenaires du territoire.

³ L'éducation formelle renvoie au système éducatif structuré (de la maternelle à l'université); l'éducation informelle correspond au processus d'apprentissage non planifié tout au long de la vie (famille, environnement, loisirs, lecture, médias etc.); l'éducation non formelle recouvre des processus planifiés et structurés destinés aux jeunes (éducation populaire, organisations de jeunesse, clubs des sports, associations culturelles etc.). Définitions extraites du Fonds européen pour la jeunesse, Conseil de l'Europe.

2. L'émancipation par la méthode

L'école doit viser la réussite scolaire de tou·tes, dans un esprit de solidarité, de coopération et non de compétition. Ceci impose de renforcer l'école inclusive, une école qui prenne soin de chaque élève selon ses besoins, quelles que soient ses spécificités. L'école inclusive est avant tout une richesse qui permet à chacun·e de s'épanouir et de grandir au contact des autres en bénéficiant de leurs différences. Pour réussir cette école, nous devons renforcer la formation de l'ensemble du personnel éducatif, de la petite enfance aux études supérieures. Cela nécessite également des moyens ou des places supplémentaires lorsqu'un accompagnement spécifique est nécessaire. La réussite de tou·tes passe aussi, par exemple, par le renforcement des pédagogies des compétences et une refonte de l'évaluation. Il faut en finir avec l'évaluation sanction et lui donner une dominance positive mettant en valeur la progression, permettant de suivre celle-ci, tant pour les parents ou l'équipe pédagogique que pour l'élève, assurant ainsi son épanouissement.

Nous devons lutter contre le fléau du harcèlement scolaire qui, en s'appuyant sur les nouvelles technologies, dépasse désormais les limites physiques des établissements pour s'immiscer dans tous les moments de la vie des victimes.

Mais si l'école a un rôle central et spécifique dans les apprentissages et l'acquisition des connaissances, c'est toute la société qui doit être éducative et accompagner les enfants et les jeunes. L'école ne peut en effet répondre seule à tous les enjeux éducatifs alors que les enfants et les jeunes accèdent à bien d'autres canaux d'information, d'apprentissage de connaissances et de compétences indispensables, que ce soit par les actrices et acteurs culturels et sportifs, ceux de l'éducation populaire, les médiathèques-bibliothèques ou encore internet. Nous voulons mobiliser toutes les ressources éducatives de l'école et des territoires, en articulant les objectifs nationaux, les projets éducatifs des établissements et ceux des territoires. Ainsi, l'éducation nationale, collectivités territoriales, institutions culturelles, associations et parents pourront élaborer des projets, à partir d'un diagnostic partagé, afin de contribuer à une dynamique de co-éducation. Un fonds national de soutien et de péréquation, accompagné par la CNAF⁴, permettra de soutenir leur développement sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans la société du temps libéré telle que nous la défendons à Génération·s, la question des rythmes et des temps est par ailleurs primordiale. Le cadre national de rythmes scolaires doit être redéfini en s'appuyant sur les résultats de la recherche, à travers une co-construction qui s'enrichit de ses expériences récentes. Le rythme circadien⁵ de l'enfant n'est pas assez pris en compte dans les emplois du temps. Il convient de sensibiliser tou·tes les acteur·rices sur ce sujet et de répartir les activités scolaires et périscolaires en tenant compte des capacités de concentration des élèves. L'émancipation doit constituer la trame des temps scolaires, périscolaires comme hors-scolaires. La conquête du Front populaire a libéré du temps de vacances ; contrairement à la proposition du gouvernement, ce n'est pas en supprimant une partie pour les élèves en difficultés que l'on réduira les inégalités scolaires ! Les vacances devraient être un temps d'émancipation. Or 40% des Françaises et Français ne partent pas illustration édifiante des inégalités au sein et en dehors de l'école. Le droit aux vacances constitue un pilier essentiel d'une politique publique émancipatrice pour toutes et tous. Rendre effectif ce droit – notamment dans le cadre des colonies de vacances, des voyages ou des classes découvertes –, au regard et avec le souci des plus défavorisé·es, construit la citoyenneté, l'ouverture au monde comme à l'autre et participe à l'autonomie et au vivre-ensemble.

⁴ Caisse nationale des allocations familiales

⁵ Rythme biologique sur une journée

3. L'émancipation par la démocratie, la coéducation et la coopération

Génération.s propose de promouvoir la coéducation, la coopération éducative de tous les acteur.trices, garantir la place et les droits des parents, des enfants et des jeunes, démocratiser le système éducatif.

La définition et l'impulsion d'un véritable projet éducatif d'école ou d'établissement nécessitent l'implication durable et la coopération de tou·tes les professionnel·les et des parents, des partenaires associatifs de l'éducation populaire, du sport et de la culture du territoire, dans une logique de coéducation avec une évaluation partagée de ce projet.

Les familles sont tout à la fois les responsables légales de l'éducation de leurs enfants, des usagers du service public d'éducation, des actrices de la coéducation et de la vie de l'école, des citoyennes et citoyens qui ont leur mot à dire sur les objectifs et le fonctionnement du service public. Les parents ont un droit à l'information, à la participation aux décisions concernant leurs enfants, à leur représentation dans les instances de l'établissement, du projet éducatif de territoire et à tous les niveaux du système éducatif. Ces droits, individuels et collectifs, doivent être reconnus par tous les acteur.trices de la communauté éducative au quotidien et à travers leurs associations représentatives. Des lieux d'accueil et d'accompagnement à la parentalité devraient être multipliés dans un maximum de groupes scolaires et d'établissements.

Les associations d'éducation populaire, complémentaires de l'école, doivent également voir leurs délégations de service public et le respect de leurs projets propres reconnus dans la loi d'orientation et soutenus à travers des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels avec l'État et les collectivités. Ces missions d'intérêt général doivent échapper à la mise en concurrence et à la marchandisation dans la mise en œuvre des directives européennes.

Nous reconnaissons la place des collectivités comme actrices de la coéducation et nous soutenons le développement des projets éducatifs de territoire, souples, coordonnés le plus souvent par la commune ou l'intercommunalité selon leur taille et leur capacité à mobiliser les ressources éducatives et l'ensemble des acteurs territoriaux. Leur articulation avec les projets des établissements et un fonctionnement sur la base d'un diagnostic partagé, de la coproduction du projet à son évaluation régulière, sont essentiels. Le périscolaire, en particulier, doit devenir un véritable service public avec des moyens équivalents sur tous les territoires et des ambitions qui prennent en compte les inégalités que les élèves subissent.

B.L'égalité : passer des promesses à la réalité

Nous proposons que le principe d'équité, ce principe qui découle de l'esprit de l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, guide toutes les décisions. Cela nécessite des choix politiques en faveur d'une part des territoires et des jeunes subissant aujourd'hui des inégalités et des discriminations insupportables, et d'autre part au bénéfice de l'école, du collège et du lycée.

1. Le droit individuel à l'éducation et à la formation

Notre projet national pour l'éducation et la jeunesse repose sur une valeur fondamentale : la garantie du droit individuel à l'éducation et à la formation. C'est, pour l'État, une obligation de moyens et de résultats de la petite enfance à l'enseignement supérieur, celle de donner une véritable priorité à l'éducation reconnue dans une loi d'orientation et de programmation pluriannuelle pour l'enfance et la jeunesse. Ceci implique l'équité dans l'accès à l'éducation et la formation, notamment via la gratuité effective de la scolarité, le refus de toute discrimination, l'égalité réelle au-delà de l'égalité des chances formelle, le tout dans le respect des temps et des rythmes de vie indispensables à l'épanouissement.

C'est également réaffirmer le droit à la formation tout au long de la vie pour tous et toutes. Face aux défis auxquels nous sommes confronté·es (climatique, perte de biodiversité, vivre ensemble dégradé, changement rapide des technologies, etc.), nous portons l'idée d'une émancipation de chacun·e et d'une restauration du lien social.

Au-delà des dispositifs existants pour anticiper les mutations et reconversions professionnelles, un temps non travaillé dédié, à l'émancipation des citoyen·nes, dans tout domaine, permettant de construire du savoir et du lien social avec des personnes d'origines sociales différentes, devra être instauré. L'éducation et les universités populaires ont tracé le chemin, à nous de porter cet idéal de formation tout au long de la vie dans le réel.

2. L'égalité d'accès au service public

L'éducation constitue selon nous l'une des premières missions de la République. À cet égard, celle-ci doit garantir à chacun et chacune un égal accès au service public, de la crèche à l'enseignement supérieur. Le droit à l'éducation appliqué à toutes nous imposera d'affirmer les missions et le développement d'un service public de la petite enfance sur tout le territoire.

Une charte nationale doit garantir la qualité et la dimension éducative de l'accueil de la petite enfance (taux d'encadrement, qualification, sécurité, santé, soutien à la parentalité). Sortir de la crise actuelle de recrutement passera aussi par une revalorisation des personnels et par le développement des formations, la prise en charge de leur coût. Il faudra créer plus de 200 000 places en crèches municipales, intercommunales, associatives ou d'entreprises pour couvrir les besoins actuels.

C'est pourquoi la petite enfance doit être exclue du champ de la concurrence dans la mise en œuvre des directives européennes et le financement public du secteur privé lucratif réservé/transféré aux structures de service public. L'aide individuelle doit être progressivement octroyée au financement des structures pour en garantir la qualité et baisser le coût pour les usagers. Enfin, les relais d'assistant·es maternel·les méritent d'être développés pour renforcer la formation des personnels, l'accompagnement de la socialisation des enfants et le soutien aux parents.

Le rôle spécifique de l'école maternelle sera reconnu et conforté et les effectifs par classe abaissés. Les moyens humains et matériels de l'accueil dès 2 ans pour les enfants dont les parents le souhaitent, en tenant compte de leur maturité, seront garantis. Là encore le dialogue entre les parents et les enseignant·es nécessitera d'être renforcé et l'aide à la parentalité développée. La transition avec les autres structures de la petite enfance, assurée notamment par des classes passerelles associant des professionnel·les de la petite enfance, des collectivités locales et de l'éducation

nationale, doit être favorisée

La situation spécifique des Français·es de l'étranger, exclu·es de la gratuité de l'école et confronté·es au déficit de crèches francophones et à l'absence de continuité avec la maternelle, doit être prise en compte. Il faudra assurer un soutien financier public aux crèches binationales créées par les associations de parents et mobiliser des fonds européens comme ceux consacrés à la gratuité de l'accès aux écoles du réseau culturel et éducatif français à l'étranger.

Par ailleurs, nous garantirons l'accès à l'école publique pour les enfants de la communauté des gens du voyage, ceux vivant en bidonville, sans domicile fixe, en centre d'hébergement d'urgence ou hôtel social, ou de familles n'ayant qu'une domiciliation administrative.

3. L'école gratuite

L'école républicaine est celle de l'égalité des droits entre tous les élèves. A ce titre, nous rappelons le principe de gratuité de l'école publique obligatoire⁶; pourtant la réalité est toute autre. L'achat de fournitures et matériels pèse particulièrement lourd sur les familles les plus modestes, notamment en lycée professionnel, malgré l'allocation de rentrée scolaire et les efforts importants de certaines collectivités locales. La prise en charge par la puissance publique de ces frais doit garantir le droit à l'éducation et l'égalité entre les élèves quelque soient leur territoire ou leur milieu social.

4. La mixité sociale et éducative : une histoire collective

En France, les inégalités sociales pèsent sur la réussite scolaire comme sur notre démocratie. L'égalité des chances est basée sur un quiproquo. C'est un modèle de justice auquel nous sommes très attaché·es en tant qu'individus, mais qui ne crée pas forcément une société «juste». Si l'égalité des chances est uniquement conçue pour accéder aux meilleurs établissements, on développe un modèle basé sur la compétition. Et dans les compétitions, il y a des vainqueurs et des vaincus.

Sans une politique active et volontariste orchestrée par l'ensemble des acteurs, à leurs différentes échelles, la mixité recule en même temps qu'une école de classe se développe, mettant à mal notre démocratie. La question de la mixité scolaire est au cœur des enjeux sociaux, urbains, économiques, sécuritaires et environnementaux, qui nécessitent une transformation profonde vers plus de diversité sociale.

Génération.s défend des propositions pour une politique volontariste d'égalité et de mixité en accord avec les principes républicains et une attention particulière portée aux plus fragiles. Les cartes scolaires seront définies avec un souci de mixité: différentes expérimentations (Toulouse ou Paris par exemple) montrent les effets positifs et effectifs des politiques volontaristes.

Dans tous les établissements, et notamment dans les territoires les plus défavorisés, nous mènerons une politique éducative de soutien et d'accompagnement, avec une offre éducative ambitieuse. Nous préserverons le principe d'éducation prioritaire bénéficiant de moyens supplémentaires et renforcés en augmentant le nombre d'établissements concernés, et nous en élargirons le modèle avec un système de dotations progressives aux écoles et établissements publics sur critères sociaux et territoriaux.

L'égalité réelle implique par ailleurs la non-hiérarchisation des filières et des savoirs: c'est l'exigence par exemple du lycée unique, qui permet de garantir l'émancipation de tou·tes et de combattre la ségrégation scolaire. Pour le mettre en place, nous lancerons une réflexion permettant de définir ce qui fait «socle» dans tous les lycées, généraux, technologiques ou professionnels, afin de sanctuariser le principe de «Lycée» par un fondement commun dans le prolongement du collège. Nous intégrerons, comme pour le collège, des savoirs pratiques en lien avec les transitions écologique et sociale. Ainsi, nous réparerons les filières technologiques et professionnelles qui, avec les

⁶ « L'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir d'État »(Constitution du 4 octobre 1958).

précédentes réformes, tendent à ne devenir que des lieux de formation technique des futur-es salarié-es au détriment de toutes leurs missions émancipatrices et démocratiques. Nous inciterons par ailleurs les filles à explorer et intégrer les filières réputées masculines. Conséquence du lycée unique: le baccalauréat deviendra le premier (et unique) grade pour accéder ensuite à la filière de son choix, notamment grâce à la suppression de Parcours Sup. Ce nouveau lycée unique permettra d'achever la conquête historique, affirmée depuis la Libération, de l'extension de la scolarité / formation obligatoire jusqu'à 18 ans.

Impossible enfin de parler de mixité sociale et éducative sans poser de façon aiguë la question de l'école privée, sous contrat ou hors contrat. Les écarts sociologiques entre les établissements publics et privés sont en effet immenses et se creusent. Le système éducatif et politique favorise ce séparatisme social et scolaire: les données telles que l'Indice de position sociale (IPS) par exemple⁷ mettent en lumière que les établissements privés sont de plus en plus étrangers à toute mixité sociale et scolaire, en raison de choix politiques sans contrepartie, avec une augmentation croissante du financement public au profit du secteur privé, confirmée et accélérée par la politique du gouvernement.

Génération-s défend la priorité à l'école publique et laïque qui doit être celle de l'égalité réelle des droits entre tou·tes les élèves. Cette affirmation pose de façon aiguë la question de l'école privée, sous contrat ou hors contrat, dans un contexte où un nombre croissant d'enfants sort chaque année du système scolaire public. L'existence des écoles privées qui, elles, ont la possibilité de recruter hors secteur et de sélectionner les élèves représente aussi un frein et une entrave à la mixité des écoles publiques.

Sans remettre en cause la liberté d'éducation, l'école privée devra prendre sa part dans la mixité sociale et scolaire. Les financements des établissements privés sous contrat seront liés au niveau de mixité de chacun. Des discussions seront ouvertes par l'État sur la liste des dépenses pour l'école publique servant de base au financement public des écoles privées sous contrat, en concertation avec les collectivités locales, et, le cas échéant, en tenant compte des spécificités des écoles privées de langue régionale. Les écoles privées ne pourront recevoir de financements publics dès lors qu'elles ne respectent pas des critères de mixité en lien avec les spécificités des territoires ainsi que les valeurs portées par la laïcité. En outre, la loi Carle sera abrogée, aucune commune ne sera contrainte à subventionner une école privée d'une autre commune. Les écoles privées hors contrat ne pourront recevoir d'aide publique. Cette évolution nous impose, en parallèle, de réussir à rendre plus attractive, pour les usagers, l'école publique.

5. L'école contre les discriminations

L'école constitue aujourd'hui un des lieux de reproduction des inégalités sociales et des discriminations sexistes, LGBTphobes, racistes et validistes qui se perpétuent dans la société, alors qu'elle devrait être la première à les combattre. Nous devons en faire un lieu de construction d'une culture de l'égalité et de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Il est indispensable d'aborder l'égalité des genres et des orientations sexuelles afin de combattre le sexisme et les LGBTQIAphobies à l'intérieur de l'école comme à l'extérieur. Pour répondre à ces enjeux, les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle doivent être effectivement assurées, comme le prévoit la loi Aubry de 2001, ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas partout : ces séances, qui permettent de répondre aux questionnements des élèves, d'aborder la contraception et la protection contre les infections sexuellement transmissibles, de prévenir les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, ainsi que de lutter contre les préjugés et discriminations, sont essentielles au déploiement de l'enfant et de l'adolescent-e, à la construction de son identité et de sa vie affective et sexuelle. La lutte et la prévention contre le harcèlement scolaire doivent également devenir une

7

Voir :

https://www.liberation.fr/societe/la-tres-inegale-repartition-sociale-des-eleves-dans-lenseignement-prive-et-le-public-20221018_FJPH6NUK6JHNTEPOWB6WGBZ27U/

priorité dans l'ensemble des établissements scolaires et intégrer les dimensions sexistes et LGBTphobes que revêtent ces actes. L'école doit par ailleurs assurer une éducation réelle à l'égalité entre les genres en ouvrant les choix d'orientation, en repensant les espaces et temps récréatifs comme cela se fait déjà dans certaines villes, et en révisant les contenus des manuels scolaires qui invisibilisent les femmes et véhiculent encore des stéréotypes sexistes et discriminants

En parallèle, les professionnel·les de l'Éducation nationale doivent impérativement être formé·es aux enjeux d'égalité de genre et de lutte contre l'ensemble des violences sexistes et sexuelles. Alors que 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, il est primordial que l'ensemble des professionnel·les de l'Education nationale soient en capacité de repérer ces violences afin de protéger immédiatement les enfants victimes.

Les discriminations racistes, antisémites, xénophobes ou à l'encontre d'une religion réelle ou supposée doivent être combattues dans la société entière, et donc à l'école d'abord. En premier lieu, en arrêtant de stigmatiser des élèves pour leurs habits à chaque rentrée scolaire. Ensuite, en protégeant les enfants et adolescent·es des adultes auteur·trices de racisme et de discriminations, qu'ils soient parents d'élèves ou membres de l'Education nationale. Les préjugés à l'égard de la scolarité et de l'orientation basés sur les origines plutôt que les compétences sont insupportables et doivent être combattus. Que le passage par un établissement en éducation prioritaire (REP) ou qu'une adresse de courrier ne pénalisent plus les élèves dans la suite de leur scolarité ou dans leur insertion professionnelle, et que cessent les stigmatisations à l'encontre de certains établissements. Enfin, l'antiracisme sera affirmé comme valeur de l'école de la République, en mettant en valeur les personnalités non-blanches qui ont fait et font l'histoire de la France, mais aussi en éduquant les élèves sur les origines du racisme toujours présent dans les fondements de notre société.

Les discriminations envers des personnes en situation de handicap ou ayant une pathologie, jeunes et adultes, seront aussi combattues en donnant les moyens aux établissements d'accueillir tou·tes les enfants et jeunes, y compris au lycée, quelles que soient leurs dispositions physiques et mentales. Pour cela, il est nécessaire de reconnaître les accompagnant·es d'élèves en situation de handicap (AESH) comme partie prenante de l'équipe pédagogique, notamment en recrutant à la hauteur des besoins, en leur donnant un statut de fonctionnaire, en valorisant leur travail, en revalorisant leur rémunération et en leur donnant une formation à la hauteur de l'enjeu. Les établissements spécialisés doivent être l'exception: la règle sera une scolarité en milieu ordinaire dans de bonnes conditions.

L'école doit être la même pour toutes et tous. Aucun·e enfant ne peut être privé·e ou exclu·e de l'école publique parce qu'il·elle est victime d'une discrimination, même camouflée derrière un quelconque autre prétexte.

Comment enseigner la laïcité et la faire vivre à l'école ?

La laïcité est l'objet de nombreux débats, particulièrement lorsqu'elle implique la communauté éducative. Elle est parfois mise en avant, parfois discutée, parfois même, en réaction à une actualité, instrumentalisée à d'autres fins que celles énoncées. Il nous appartient de rappeler et protéger les principes fondamentaux portés par la laïcité en nous autorisant aussi à interroger parfois l'évolution des recommandations qui en découlent.

A partir de 1886, l'exercice de l'enseignement est exclusivement réservé au personnel laïc. Ceci a constitué un bouleversement notoire dans le monde éducatif car, avant cette date, ces missions étaient principalement confiées au personnel religieux. Plus tard, en 1905, la séparation des Églises

de l'État était inscrite dans la loi. Les principes qui en découlent sont la neutralité de l'État, la liberté religieuse des individus et le respect du pluralisme religieux.

La laïcité constitue l'un des éléments fondateurs de notre modèle éducatif. Fondateur, parce que les notions de « liberté de conscience », de « libre exercice des cultes » font directement écho à notre approche émancipatrice de l'école. Celle-ci a vocation développer l'esprit critique, à donner des outils pour permettre une prise de décision éclairée, une prise d'initiative, et à développer l'autonomie au travers de l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs.

Le monde éducatif doit percevoir la laïcité non pas uniquement comme un modèle qui « impose » mais avant tout comme un guide. Un guide, car il ne faut pas perdre de vue ses objectifs, ses enjeux, mais au contraire les partager et les incarner. Ceci implique que le projet éducatif doit favoriser l'apprentissage de la liberté de choisir, en conscience, dans le respect de chacun·e et des choix de chacun·e. L'école doit contribuer, avec les autres acteur·rices du monde éducatif, les activités, à construire une société dans laquelle il y a une place pour tou·tes, une place pour pratiquer ou non, librement, une religion. Une société au sein de laquelle chacun.e peut se construire et grandir au travers des autres renforcé.e par la diversité qui l'entoure. Cette approche devrait mettre à chacun·e d'être fortement attaché.e à ce principe de libertés qui fait l'unité de notre pays.

En renforçant cette démarche, chacun.e devrait pouvoir mesurer si son envie d'exprimer ou non son appartenance à un groupe, à une religion, coïncide avec l'impératif de respect de tou·tes et la liberté de choisir.

Pour garantir cette liberté, il nous faut être attentif·ves face à toute tentative d'intrusion d'un pouvoir religieux ou anti-religieux au sein du monde éducatif. C'est en toute neutralité que les outils pour choisir doivent être proposés et c'est sans influence extérieure que chacun·e pourra être libre de choix.

Abordés au travers du prisme des libertés, il est naturel d'interroger le sens et les objectifs de l'interdiction du port de signes distinctifs en milieu scolaire comme il est légitime, et de notre devoir, de questionner et de faire preuve de vigilance dès lors qu'une nouvelle proposition de loi, précipitée par le contexte, nous serait présentée comme issue des principes de laïcité. Notre regard et nos choix doivent toujours être guidés par la neutralité de l'État, la liberté religieuse et le respect du pluralisme.

Aujourd'hui, il nous faut retrouver de la sérénité et développer le respect et l'acceptation de l'autre. Nous devons lutter contre les préjugés, les pressions et le harcèlement sous toutes ses formes et mettre à chacun.e d'intégrer les enjeux de la laïcité. C'est notre priorité.

Alors peut-être, dans un second temps, sera-t-il possible, pour retrouver l'essence initiale de la laïcité, de se poser des questions telles que celle de la visibilité des signes religieux. Le contexte ne le permet pas aujourd'hui.

Préservez avant tout le principe de séparation des Églises et de l'État, la liberté de choisir, en science, l'exercice ou non d'une religion. Et protégez le monde éducatif de toute tentative d'intrusion d'un pouvoir religieux quel qu'il soit.

C. Les professionnel·les de l'école et de la formation, pilier du projet éducatif écosocialiste

Malgré leur rôle primordial dans le système éducatif, les professionnel·les de l'école et de la formation sont les premières victimes de la politique des gouvernements successifs. Les 2700 postes d'enseignant·es non pourvus en 2023⁸ illustrent parfaitement le déclassement subi par le secteur.

Pour réparer les dégâts des dernières années et répondre à l'urgence, nous proposons de recruter au moins 65000 enseignant·es qui permettront de baisser les effectifs des élèves par classe, d'augmenter le nombre des personnels remplaçants, de favoriser les organisations permettant des pratiques de co-enseignement et des temps de concertation et de délibération en équipe.

Nous engagerons un plan de titularisation progressive accompagnée de formations pour les contractuel·les enseignant·es et non enseignant·es. Nous revaloriserons les salaires des enseignant·es de 20% afin d'atteindre la moyenne des pays de l'OCDE.

Nous refonderons la formation initiale des personnels éducatifs en mobilisant l'ensemble des connaissances pédagogiques, académiques et issues de la recherche ainsi que les compétences psycho-sociales indispensables à la gestion de groupe et au travail collaboratif. Nous proposons une entrée progressive dans le métier avec le maintien du recrutement à bac+5 qui sert de référence dans le statut national des fonctionnaires (grade et catégorie A, grilles indiciaires) avec un pré-recrutement en L3 (3ème année de licence) suivi de deux années de formation associant universitaires, professeurs du primaire et du secondaire sanctionnées par un master.

Nous renforcerons l'accès à la formation continue en combinant des semaines de formation obligatoire avec des temps d'échanges et des visites entre pairs permettant l'analyse de pratiques. La formation aux pratiques pédagogiques actives et collaboratives en classe comme dans l'équipe éducative sera favorisée. Nous mettrons fin aux évaluations sommatives permanentes, à la mise sous pression, en valorisant le droit au tâtonnement et à l'erreur, pour les enseignants comme pour les élèves. Ceci implique notamment une évolution des objectifs des inspections afin qu'elles permettent d'améliorer l'enseignement grâce au retour d'expérience.

Les relations entre la hiérarchie et les personnels seront redéfinies pour en finir avec le management descendant à l'origine de nombreuses souffrances au travail. Un engagement entre la nation et les professionnel·les de l'école garantira leur autonomie professionnelle et définira leurs missions et leurs objectifs. Ce contrat intégrera la formation continue, la recherche-action et le travail en équipe dans le respect des statuts nationaux et des conditions de travail. Les établissements pourront par ailleurs proposer aux enseignant·es qui le souhaitent d'effectuer un temps plein en développant les missions transversales ou de consolidation disciplinaires, qui ne seront alors plus rémunérées en heures supplémentaires mais intégrées au service sans augmentation de la charge totale de travail.

⁸Voir : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/06/concours-enseignants-a-nouveau-plusieurs-milliers-de-postes-non-pourvus-qui-confirment-une-crise-structurelle_6180860_3224.html

Nous travaillerons également à l'apaisement des établissements scolaires qui doivent être des espaces de bien-être pour les élèves comme pour le personnel éducatif. Cela passe par l'amélioration du climat scolaire, le renforcement des effectifs du personnel d'éducation et de prévention, le développement de la médiation, l'implication des parents qui doivent trouver leur juste place comme acteurs de la coéducation à tous les niveaux du système éducatif. Les impératifs écologiques imposent un plan d'aides de l'Etat aux collectivités compétentes pour le patrimoine bâti des écoles, collèges et lycées. Il devra permettre une utilisation optimale des bâtiments lors des épisodes météorologiques liés aux changements climatiques (canicules, tempêtes...) et bien évidemment contribuer à la réduction de la consommation énergétique, à une meilleure adaptation des locaux aux évolutions pédagogiques et à l'accueil des enfants et des jeunes. Les locaux seront progressivement restructurés afin d'aller vers plus de végétalisation et d'espace: encourager les pédagogies coopératives nécessite, certes, une baisse des effectifs, mais aussi des espaces adaptés qui permettent plus de circulation.

La création de postes de médecins, d'infirmier·es, et de conseiller·es d'orientation-psychologues (COP) s'avère indispensable dans tous les établissements publics. Ceux·celles-ci devront travailler au sein des établissements en coopération avec les enseignant·es et la vie scolaire pour prévenir, alerter, informer des difficultés rencontrées par les élèves dans le domaine de la santé.

Conclusion - l'appel de Génération·s

Alors que s'aggravent les fractures de la société et que l'entre-soi se développe, la politique réactionnaire du gouvernement construit une école qui discrimine, sépare, stigmatise, prône la concurrence de toutes contre toutes, l'autoritarisme et la soumission. Nous voulons, à l'inverse, refaire battre le cœur d'une école plurielle, diverse, égalitaire, ouverte, solidaire, créative, libératrice, émancipatrice, inclusive.

Pour poser la première pierre de cette nouvelle école, Génération·s lance un appel à tout l'arc politique de la gauche et de l'écologie, à l'ensemble des professionnel·les de l'école et de l'éducation populaire, à la jeunesse, aux familles, à leurs représentations respectives. Retrouvons-nous et établissons ensemble la feuille de route qui nous permettra de faire vivre un authentique projet émancipateur.

Avec les enseignant·es, de la maternelle aux études supérieures, les personnels non enseignants, les professionnel·les du périscolaire, ceux de la santé en milieu scolaire et extrascolaire et de la petite enfance, les personnels de direction, les familles et les jeunes, les parents d'élèves, les centres sociaux et espaces de vie sociale, les acteur·trices de l'éducation populaire, les associations culturelles, sportives, mais aussi les collectivités territoriales, travaillons à la réinstauration d'un climat de confiance et de dialogue, seul à même de permettre à l'éducation de retrouver sa vocation émancipatrice.

Nous, à Génération·s, engagerons ce travail de fond. Nous y apporterons les présentes propositions, et y défendrons notre vision de l'éducation comme clé de voûte d'une société écosocialiste.

Annexe : Enseignement supérieur et recherche

1) Refonder le service public de l'enseignement supérieur

Les générations à venir vont faire face à des défis écologiques et sociaux majeurs. Pour leur permettre de construire et de penser ce futur, nous devons refonder l'enseignement supérieur, repenser ses missions et ses structures, les adapter à la production de savoirs et de paradigmes scientifiques renouvelés. Nous soutiendrons un enseignement supérieur public à la mesure des transformations à venir, ouvert sur le monde, intransigeant en qualité, ancré sur les territoires et acteur de la lutte contre les inégalités de formation. Dans ce cadre, la cible de 2% du PIB investi dans l'enseignement supérieur doit être affirmée.

Nous mettrons en place un plan pour la formation aux enjeux de la transition écologique dans toutes les filières. Des personnels supports, déployés dans chaque établissement, seront dédiés à aider les personnels enseignants, chercheurs, administratifs et techniques à l'intégration de ces enjeux dans les formations, comme dans le fonctionnement des établissements. La production et la diffusion des savoirs scientifiques est une nécessité absolue pour le monde à venir. Nous affirmons que l'université doit être le vecteur essentiel de cette refondation.

Les universités sont, depuis les années 2000, mises sous pression permanente par les politiques néolibérales au prétexte de leur inadaptation à la concurrence internationale. Sous-dotées financièrement, elles n'ont plus les moyens d'assurer leurs missions de formation et de recherche. Il nous faut réinvestir massivement dans les services publics de l'enseignement et de la recherche, et revenir à une logique de coopération et de complémentarité entre les établissements en mettant fin aux instruments de type Programmes d'investissement d'avenir (PIA). Il convient de rétablir un système pérenne de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, par la reprise à la charge de l'État de la masse salariale des fonctionnaires des établissements. Ces orientations doivent être mises au service des parcours de formation des étudiant·es et de la production-diffusion des savoirs scientifiques dans la société. Sur le plan symbolique, nous sortirons les établissements français du tristement célèbre « classement de Shanghai », pour réouvrir l'horizon du service public et tourner résolument le dos aux sinistres obsessions néolibérales.

Nous opposons aux logiques de sélection et de reproduction sociale, une vision de l'enseignement supérieur démocratique et inclusif, et un passage dans le supérieur digne et serein pour nos étudiant·es. Ils et elles sont actuellement confrontés à une rupture claire avec le droit à l'éducation pour tou·tes dès la sortie du lycée et l'obtention du baccalauréat. C'est pourquoi l'accès aux études supérieures doit être facilité pour celles et ceux qui le désirent, que ce soit en formation initiale ou continue. Il doit se faire de manière construite à partir d'un projet individuel exprimé et dans le cadre de politiques publiques de formation affichées. Aussi, Parcoursup sera remplacé par un système transparent, privilégiant le projet d'orientation-formation construit avec la personne à partir d'informations fiables et rendues accessibles afin de réduire les facteurs d'inégalités sociales pointés par de nombreuses études et l'auto-censure, notamment pour les lycéen·es. Seules les formations préparant à un véritable diplôme reconnu par l'État seront intégrées dans ce nouveau système d'orientation. Nous augmenterons significativement le nombre de places dans les filières technologiques et générales pour répondre aux aspirations des jeunes, et nous rétablirons le droit à s'inscrire dans une formation du domaine disciplinaire de son choix pour tous les bachelier·es. Nous proposons que la loi redonne aux universités les moyens de former correctement notre jeunesse et d'assurer la gratuité d'accès au service public, y compris pour les étudiants étrangers.

Afin de garantir l'équité territoriale et l'adaptation aux nouvelles demandes de formation, nous créerons de nouvelles universités et des postes de personnel enseignant-chercheur, enseignant, administratif et technique en conséquence. Il faudra établir un système de répartition équitable des dotations de l'État aux établissements, fondé sur des critères transparents, garantissant les moyens d'enseignement et le taux d'encadrement dans les filières universitaires, ainsi que le travail nécessaire aux innovations pédagogiques.

La question n'est cependant plus pour la gauche d'arbitrer entre maintien ou suppression de l'ancienne dichotomie grandes écoles / universités. Les réformes néolibérales des quinze dernières années ont rendu cette question caduque, en faisant éclater le modèle universitaire et en complexifiant à l'extrême le paysage institutionnel, au point de brouiller la frontière entre enseignement public et privé. Il s'agit de reprendre le contrôle de ces évolutions, en dessinant les traits d'un nouveau modèle central pour le service public d'enseignement supérieur, dont les frontières avec le privé seront clairement rétablies, et dont la gestion autonome et démocratique sera réaffirmée pour tous les établissements.

Ce nouveau modèle s'articulera autour de l'Université de tous les métiers, ayant vocation à embrasser les filières gérées par d'autres ministères ou les régions (formations sanitaires et sociales, agricoles, artistiques, etc.) et aujourd'hui souvent abandonnées par l'État, avec un fonctionnement respectant la diversité des pratiques pédagogiques. Il s'agira bien d'un élargissement qualitatif, et non de poursuivre la course idiote au gigantisme et aux tentations hégémoniques. Un moratoire sur les nouvelles fusions d'universités devra accompagner cette perspective, et les créations de nouvelles universités et de nouvelles antennes favoriseront un rééquilibrage territorial.

Dans cette logique, nous proposons l'intégration des classes préparatoires (CPGE) à l'offre de formation des universités sous forme de parcours spécifiques, afin de favoriser l'ouverture des parcours de part et d'autre. Un statut dédié aux enseignant·es du supérieur sera créé pour accueillir et reconnaître les actuel·les enseignant·es du second degré affecté·es dans le supérieur et en CPGE. En licence, une première année « portail » sera créée par domaine de formation, où les étudiant·es pourront préciser leurs vœux de formation afin de favoriser un parcours construit vers la réussite et la professionnalisation. Elle sera le premier pas d'une orientation couplée à un renforcement de l'aiguillage des étudiant·es, pour les aider à trouver les études qui leur conviennent. Ceux et celles ayant obtenu leur licence et souhaitant poursuivre leurs études devront avoir un accès garanti à un master de leur domaine, par une procédure transparente qui mettra fin au gâchis de la plateforme Mon Master.

Un plan massif pour le patrimoine bâti de l'enseignement supérieur et de la recherche, souvent vieillissant et inadapté, sera mis en œuvre. Il contribuera à la réduction de la consommation énergétique et à une meilleure adaptation des locaux aux évolutions pédagogiques et à la transformation écologique des campus.

Nous développerons la mobilité européenne des étudiant·es et des chercheurs, en défendant un renforcement des programmes existants (Erasmus+, délégations, laboratoires de recherche internationaux, bourses Marie-Curie...) et l'harmonisation par le haut de leurs droits sociaux et conditions de carrière à l'échelle européenne. Nous appuierons la création de véritables instituts universitaires européens, sur le modèle de celui de Florence, notamment en sciences de l'environnement.

2) Pour un enseignement supérieur réellement inclusif

L'enseignement supérieur est aujourd'hui loin d'être un environnement accueillant et sécurisant pour tous ses étudiant·es. Le manque de politique volontariste en fait même un milieu de reproduction des inégalités et discriminations présentes dans notre société, où une forte culture sexiste, validiste ou de discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, s'ajoutent aux difficultés sociales.

L'État devra réinvestir le réseau des CROUS comme outil principal d'une politique sociale et culturelle favorisant l'épanouissement et la réussite de chacun·e, gérée en associant directement les organisations étudiantes. Le logement constituant l'une des principales sources de précarité étudiante, une priorité sera d'augmenter substantiellement le nombre de résidences universitaires, rénover l'intégralité du parc vieillissant, et l'adapter au changement climatique, aux usages étudiants, et à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, sans augmenter les loyers. Parce qu'aucun·e étudiant·e ne devrait avoir à choisir entre se nourrir et réussir ses examens, il faudra étendre le repas au restaurant universitaire à 1€ à l'ensemble des étudiant·es, et faire des

CROUS le fer de lance d'une alimentation durable et de l'éducation au bien manger. Un accent particulier devra être mis sur le développement des centres de santé universitaires, des pratiques sportives inclusives, et un véritable accès à un soutien psychologique.

Le système de bourses est devenu archaïque en renvoyant les jeunes majeur·es à la dépendance économique envers leurs parents, sans même empêcher la pauvreté étudiante. Le réinventer est primordial pour permettre à l'ensemble des étudiant·es de se concentrer sur leurs études et non sur un travail alimentaire qui, on le sait, est la première cause d'échec. C'est pourquoi les jeunes en formation devront être les premières personnes à bénéficier du revenu universel d'existence que nous appelons de nos vœux.

Des violences se déroulant dans des contextes et lieux privilégiés comme des événements festifs, et ayant de très fortes répercussions sur la scolarité des victimes, peuvent mener à un échec scolaire, un abandon des études et une détérioration de la santé mentale et physique. Un vrai plan de lutte est nécessaire contre les discriminations sexistes, racistes, et en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, qui ne reculent pas, voire gagnent du terrain dans les établissements. Il est essentiel pour cela de recruter des personnels spécialisés en charge de l'égalité et de l'inclusion au sein de chaque établissement, afin de développer, systématiser, et coordonner les actions de prévention, d'accompagnement social et pédagogique, de formation des personnels, et d'écoute de victimes par des cellules indépendantes. Concernant les violences sexistes et sexuelles, l'impunité et l'immobilisme lorsqu'il s'agit d'enseignant·es mis en cause n'est plus tolérable. Nous souhaitons réformer la juridiction disciplinaire des enseignant·es, en créant un statut de victime plaignante, en élargissant les possibilités de saisine et d'appel, et en intégrant des représentant·es des usagers dans les commissions disciplinaires jugeant ce type de cas.

3) La recherche comme bien commun et levier de la transition écologique et sociale.

Sans une recherche publique de qualité, pas de vaccins pour nous protéger d'une pandémie, pas de connaissances scientifiques et d'inventivité face aux défis du changement climatique et de la préservation du vivant, pas de construction des filières industrielles de demain qui permettront la réindustrialisation du pays. Nous devons consacrer 1% du PIB à la recherche publique (0,8% aujourd'hui, en recul sous les présidences Hollande et Macron). Le crédit d'impôt recherche, censé encourager la recherche privée, devra être transformé pour en réduire nettement la charge globale et le conditionner strictement à des critères écologiques et sociaux. Les sommes dégagées pourront être affectées au refinancement de la recherche publique. Le « pilotage par appels à projets » et des années de cures d'austérité ont fait exploser la précarité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, dans des proportions qui battent tous les records des pires employeurs de France, avec 37% des agents publics de ce ministère employés en CDD. Un plan de résorption de la précarité doit être lancé, et l'examen des budgets par le Parlement devra s'inscrire en cohérence avec une stratégie nationale pluriannuelle de l'emploi scientifique. Les contrats de mission scientifique (CDD à terme illimité) créés par la dernière loi de programmation de la recherche (LPR) seront supprimés, et l'entrée en doctorat sur un contrat de travail dédié sera généralisée. Pour que cette priorité budgétaire puisse être portée largement parmi nos concitoyen·nes, il faudra refonder le contrat social entre la Nation et le service public de la recherche, sur deux piliers : autonomie de la communauté scientifique vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques, et responsabilité devant les citoyen·nes.

Rétablir l'autonomie de fonctionnement de la communauté scientifique

La présidence d'Emmanuel Macron a été marquée par des volontés inédites de contrôle politique sur la communauté scientifique. Les principes de régulation et d'évaluation horizontale par les pairs seront rétablis. Ils ont été sapés ces dernières années par les politiques dites « d'excellence ». Les instances de régulation collective, comme le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil national des universités et le Comité national de la recherche scientifique, seront renforcées et considérées à nouveau comme les interlocuteurs légitimes pour représenter la communauté scientifique, au côté des sociétés savantes académiques. Les principes affirmés dans

la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche seront effectivement mis en œuvre en écartant des évaluations les prétendus « indicateurs bibliométriques ». La généralisation du financement par appels à projets a enchaîné nos équipes de recherche à un micro-management tatillon aux coûts de gestion astronomiques. Nous rééquilibrerons la part de financement entre appels à projets et crédits pérennes au profit de ces derniers. L'Agence nationale de la recherche (ANR), devenue le symbole et principal instrument de cette politique bureaucratique, devra être supprimée.

L'État dispose d'établissements permettant efficacement d'organiser le service public de la recherche : d'une part nos universités, qui seront confortées dans leur mission d'aménagement scientifique du territoire, d'autre part nos organismes de recherche, qui ont pour fonction de permettre le pilotage et la coordination des grands programmes de recherche de la Nation. Une dotation individuelle annuelle sera garantie à chaque personnel chercheur ou enseignant-chercheur, et une banque de moyens mutualisés, gérée par les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs eux-mêmes, servira à financer le développement collaboratif de réseaux de recherche thématiques. Enfin, nous libérerons les chercheurs et chercheuses des bailleurs de fonds privés qui tentent d'influencer l'orientation de champs de recherche entiers, car la confusion des genres entre intérêts privés et recherche publique sape la confiance des citoyen·nes dans notre recherche.

Une recherche responsable devant les citoyen·nes

L'autonomie de la communauté scientifique ne va pas sans responsabilité devant la société. La recherche publique libre n'est légitime que lorsqu'elle sert l'intérêt général. Cette conception est aux antipodes d'une vision utilitariste réduisant la recherche à des innovations quantifiables et rentables. Elle se place en continuité de notre vision d'un service public de l'éducation au service de l'émancipation de tous et toutes, et non de la poursuite de gains économiques immédiats. La recherche fondamentale, qui se détermine sans utilité directe, fait pleinement partie de ces conditions de notre émancipation collective, en nous permettant d'approfondir et de pouvoir remettre en question notre compréhension du monde, de notre histoire, de notre humanité. C'est au nom de cette idée exigeante de la valeur collective de la recherche qu'un droit de regard citoyen sur les grandes priorités de recherche doit être organisé.

La réorientation écologique et sociale de l'économie devra nécessairement s'accompagner d'une réorientation écologique et sociale de notre recherche. Le « bilan carbone » de celle-ci ne doit cependant pas tant être évalué à l'aune de ses consommations, mais surtout des bénéfices écologiques et sociaux attendus de ses résultats. Nous généraliserons l'évaluation des retombées sociales et environnementales de chaque projet de recherche, ainsi que l'information et la prise en compte du point de vue des personnes potentiellement concernées. Des services de dialogue sciences-société seront ouverts dans chaque université et organisme de recherche, pour construire ces réflexions avec les chercheurs et chercheuses. Ils seront également chargés de recueillir des demandes de recherche venant de la société civile et de les orienter vers les équipes pertinentes. La création de « CIFRE Associations » permettra d'étendre le principe des CIFRE (subvention pour le recrutement d'un·e doctorant·e en entreprise en collaboration avec un laboratoire public) aux acteurs à but non lucratif, et contribuera à faire émerger dans tous les domaines de nouvelles demandes sociales de recherche. La diffusion et la valorisation non marchande des résultats de la recherche publique seront fortement développées, et reconnues dans le temps de travail des personnels.

La détermination des grandes priorités nationales de recherche devra sortir des alcôves technocratiques actuelles. Elle devra respecter la nécessaire diversité d'approches ou d'objets d'étude, ainsi que l'incertitude intrinsèque à toute recherche exploratoire, et se déployer dans un temps long loin des velléités de contrôle du pouvoir exécutif, dans un dialogue continu entre le Parlement, le Conseil économique, social et environnemental et les instances collégiales de la communauté scientifique. À ce titre, nous référons du Comité national de la recherche scientifique un véritable parlement de la science, chargé d'éclairer la représentation nationale sur la mise en œuvre et l'opportunité de ces grandes priorités. Enfin, des conventions citoyennes pourront déterminer l'orientation de moyens consacrés à des programmes de recherche thématiques.